

Convocation : 09/12/2015
Affichage : 09/12/2015
Conseillers en exercice : 43

Présents : 35
Procuration : 8
Votants : 43

Délibération n° : DEL2015/156



MAIRIE DE CASTRES

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES

Président : M. Pascal BUGIS

Étaient présents : M. Pascal BUGIS, Mme Brigitte LAQUAIS, M. Xavier BORIES, Mme Geneviève AMEN, Mme Michèle GALISSARD, M. Henri PISTRE, Mme Laurence MUDET, M. Guy DELBREIL, Mme Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, M. Michel SABLAYROLLES, Mme Nathalie BALZAN, M. Michel MYLONAS, M. Guy LLOPART, Mme Fabienne LÉVÊQUE, M. Philippe LEROUX, M. Pierre FABRE, Mme Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS, M. Alain WHITE, Mme Christine DAUZATS, M. Daniel CALLEJON, Mme Baya ALGAY, Mme Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET, M. Jean-Philippe AUDOUY, Mme Nathalie de VILLENEUVE, M. Laurent PICOUSA, M. Arnaud BOUSQUET, Mme Sophie DESPLAS-ASSEMAT, M. Yoan BASTOS, M. Philippe GUERINEAU, Mme Martine MORON, Mme Martine GILMER, M. Jean-Marc POTHIER, Mme Géraldine ROUQUETTE, M. Jean-Paul PILOZ, M. Patrick SAÏS.

Étaient absents :

Procuration à :

Mme Jeanne-Marie CERQUEIRA	M. Xavier BORIES
M. Patrice BUFFET	M. Henri PISTRE
M. Jean-Pierre PARIS	Mme Michèle GALISSARD
Mme Suzanne GILLET	M. Laurent PICOUSA
Mme Fabienne FRAGIACOMO	Mme Brigitte LAQUAIS
Mme Sabrina REFFÉ	Mme Nathalie BALZAN
M. André MARTINEZ	Mme Géraldine ROUQUETTE
Mme Catherine HOUARD	Mme Christine DAUZATS

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Xavier BORIES

9 - FINANCES - TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS - ACTUALISATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Rapporteur : Mme LÉVÊQUE

Par délibération en date du 28 juin 2011, le Conseil municipal a approuvé les nouvelles tranches de quotient familial et leur actualisation selon l'évolution des quotients de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn.

La CAF du Tarn a décidé de modifier ses tranches pour 2016 afin de favoriser la participation des familles des tranches intermédiaires notamment la tranche immédiatement supérieure à 700 € (ancien seuil).

Par conséquent, je vous propose d'actualiser les tranches de quotient familial de la façon suivante :

Tranches	Quotients familiaux Ville Montants (en €)	
	De	à
1	Inférieur à 356	
2	356	499
3	500	699
4	700	899
5	900	1 099
6	1 100	1 508
7	1 509	2 337
8	Supérieur à 2 338	

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les activités de la Ville soumises à ces quotients familiaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Approuve l'actualisation des tranches de quotient familial,
- Dit que cette modification prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les activités sus-visées.

Reçu par M. le Sous-Préfet de CASTRES
le 17 DEC. 2015

Publié par affichage
le 17 DEC. 2015



Pour extrait conforme,
LE MAIRE,


Pascal BUGIS